

FCP Wafa Obligataire Capitalisation
Situation Annuelle Arrêtée au 31 Décembre 2018

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la Composition de l'Actif Net
et les États Financiers Arrêtés au 31 Décembre 2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 28 Septembre 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placement « FCP-Wafa » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 765 990,101 TND, un actif net de 10 735 068,699 TND et un bénéfice net annuel de 469 741,371 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement « FCP-Wafa » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ses états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2019

Le commissaire aux comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	31/12/2018
Portefeuille titres	3.1	7 119 908,351
Obligations des sociétés		6 777 836,951
Titres des organismes de placement collectif		342 071,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 620 916,483
Placements monétaires		3 125 052,586
Disponibilités		495 863,897
Créances d'exploitation	3.5	25 165,267
Autres actifs		0,000
TOTAL ACTIF		10 765 990,101
<u>PASSIF</u>	-	
Opérateurs créditeurs	3.6	21 770,489
Autres créditeurs divers	3.7	9 150,913
<i>TOTAL PASSIF</i>		30 921,402
<u>ACTIF NET</u>		10 735 068,699
Capital	3.8	10 111 046,311
Sommes distribuables	3.11	624 022,388
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice		624 022,388
<u>ACTIF NET</u>		10 735 068,699
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 765 990,101

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Dès sa constitution jusqu'au 31/12/2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	467 922,629
Dividendes titres OPCVM		247 545,552
Revenus des obligations		220 377,077
Revenus des placements monétaires	3.4	257 086,875
Revenus des Billets de Trésorerie		140 310,040
Revenus des certificats de dépôt		89 559,066
Revenus des comptes à vue		27 217,769
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		725 009,504
Charges de gestion des placements	3.9	65 159,034
REVENUS NET DES PLACEMENTS		659 850,470
Autres charges	3.10	17 535,690
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		642 314,780
Régularisation du résultat d'exploitation		-18 292,392
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		624 022,388
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 292,392
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		541,094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-164 280,385
Frais de négociation de titres		-8 834,118
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		469 741,371

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Dès sa constitution jusqu'au 31/12/2018
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	469 741,371
a - Résultat d'exploitation	642 314,780
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	541,094
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-164 280,385
d - Frais de négociation de titres	-8 834,118
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	9 965 327,328
a- Souscriptions	40 706 819,859
- Capital	39 637 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-34 825,900
- Régularisation des sommes distribuables	1 104 445,759
b - Rachats	30 741 492,531
- Capital	29 761 800,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-143 045,620
- Régularisation des sommes distribuables	1 122 738,151
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 435 068,699
<u>ACTIF NET</u>	
a- en début d'exercice (Capital Initial)	300 000,000
b - en fin d'exercice	10 735 068,699
<u>NOMBRE DE PARTS</u>	
a- en début d'exercice	3 000
b - en fin d'exercice	101 754
VALEUR LIQUIDATIVE	105,500
TAUX DE RENDEMENT	5,500%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Présentation du fonds

FCP WAFA obligataire capitalisation « FCP WAFA » est un FCP de catégorie obligataire de capitalisation.

Il a obtenu le visa du CMF le 30 octobre 2017 et les opérations de souscriptions publiques ont démarré le 15 novembre 2017.

Son capital initial s'élève à 300 000 TND divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 25 ans.

Le dépositaire de ce fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ».

Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP WAFA arrêtés au 31/12/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Le fonds étant constitué en date du 23 octobre 2017, L'exercice 2018 s'étend sur une période de quatorze mois et huit jours.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP WAFA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 7 119 908,351 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur au 31/12/2018	% actif
<u>Obligations de sociétés</u>		6 570 960,271	6 777 836,951	62,956%
AIL 2014-1	2 000	40 000,000	40 985,600	0,381%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	326 480,000	332 876,321	3,092%
AMEN BANK SUB 2011	8 453	253 587,741	256 876,520	2,386%
AMEN BANK SUB 2014	3 000	240 000,000	252 070,223	2,341%
AMEN BANK SUB 2014 A	5 400	216 000,000	226 717,386	2,106%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	240 800,000	250 424,979	2,326%
ATL 7.6% 2014/3	4 000	160 000,000	168 688,570	1,567%
ATL 2011 TF	10 085	201 697,530	210 595,006	1,956%
ATL 2014/2	3 000	180 000,000	186 543,715	1,733%
ATTIJARI LEAS.2015-1	3 690	295 200,000	308 011,797	2,861%
BNA SUB 2018-1	5 000	500 000,000	513 461,041	4,769%
BTE 2010-B	6 000	360 000,000	364 892,845	3,389%
BTK-2009	2 500	116 600,000	122 177,397	1,135%
BTK-2012-1	5 000	71 450,000	71 913,701	0,668%
CIL 2014/1	10 000	200 000,000	205 365,479	1,908%
EO MODERN LEASING 2012	11 960	478 400,000	500 005,331	4,644%
HANNIBAL LEASE 2013-2	2 600	156 000,000	163 715,204	1,521%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	210 000,000	212 261,787	1,972%
HL 2016-2	5 000	500 000,000	502 924,930	4,671%
HL 2017-2	1 000	100 000,000	103 010,959	0,957%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	154 774,521	1,438%
STB 2010/1	11 000	513 040,000	529 965,544	4,923%
TLS 7.55% 2014/2	2 000	40 000,000	40 099,288	0,372%
UIB 2009/1 (20 ANS)	8 806	484 330,000	494 762,868	4,596%
UIB 2012-1C	2 405	180 375,000	189 804,709	1,763%
UIB SUB 2015	1 500	120 000,000	123 886,025	1,151%
UIB SUB 2016	2 370	237 000,000	251 025,205	2,332%
<u>Titres OPCVM</u>		341 537,558	342 071,400	3,177%
<u>Actions des SICAV</u>		341 537,558	342 071,400	3,177%
AL HIFADH SICAV	3 300	341 537,558	342 071,400	3,177%
Total		6 912 497,829	7 119 908,351	66,133%

S'agissant du 1er exercice social, toutes les entrées en portefeuille-titres l'ont été au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Acquisitions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations sociétés	8 574 780,271
Actions SICAV	14 721 114,371
Total	23 295 894,642

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

<u>Sorties (cession/remboursement)</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Obligations sociétés	2 003 820,000	2 003 351,290	- 468,710
Actions SICAV	14 379 576,813	14 215 765,138	-163 811,675
Total	<u>16 383 396,813</u>	<u>16 219 116,428</u>	<u>-164 280,385</u>

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 467 922,629 TND pour la période allant de la constitution du fonds au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période dès sa constitution au 31 Décembre 2018
<u>Dividendes</u>	247 545,552
- des Titres OPCVM	247 545,552
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	220 377,077
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>220 377,077</u>
- intérêts	220 377,077
- primes de remboursement	0,000
Total	467 922,629

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 3 620 916,483 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
Placements monétaires		3 092 904,958	3 125 052,586	29,027%
<u>Billets de trésorerie</u>	11	3 092 904,958	3 125 052,586	29,027%
<u>Emetteur AMS</u>	2	496 039,604	496 825,397	4,615%
<u>AMS 30J 26/12/2018 12%</u>	1	446 435,644	447 142,858	4,153%
<u>AMS 30J 26/12/2018 12%</u>	1	49 603,960	49 682,539	0,461%
<u>Emetteur ELECTROSTAR</u>	3	586 585,963	592 510,567	5,504%
<u>ELECTROSTAR 100J 03/12/2018 11%</u>	1	341 698,113	344 054,539	3,196%
<u>ELECTROSTAR 100J 14/11/2018 10.50%</u>	1	48 866,397	49 402,397	0,459%
<u>ELECTROSTAR 90J 24/10/2018 10.20%</u>	1	196 021,453	199 053,631	1,849%
<u>Emetteur GIF</u>	3	1 032 415,866	1 046 053,019	9,716%
<u>GIF 100J 17/12/2018 12%</u>	1	48 709,677	48 897,893	0,454%
<u>GIF 70J 29/10/2018 10.20%</u>	1	836 775,617	848 845,962	7,885%
<u>GIF 90J 21/11/2018 10.20%</u>	1	146 930,572	148 309,164	1,378%
<u>Emetteur STEQ</u>	3	977 863,525	989 663,603	9,192%
<u>STEQ 100J 20/11/2018 10.50%</u>	1	293 198,381	296 007,539	2,749%
<u>STEQ 100J 24/10/2018 10.50%</u>	1	537 876,823	546 168,982	5,073%
<u>STEQ 90J 12/12/2018 10.50%</u>	1	146 788,321	147 487,082	1,370%
Disponibilités	-	495 863,897	495 863,897	4,606%
Dépôts à vue		164 308,159	164 308,159	1,526%
Sommes à l'encaissement		331 555,738	331 555,738	3,080%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
Total général		3 588 768,855	3 620 916,483	33,633%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant dès la constitution du fonds jusqu' au 31/12/2018 à 257 086,875 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires.

Désignation	Période allant dès sa constitution jusqu' au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	140 310,040
Intérêts des certificats de dépôt	89 559,066
Intérêts des comptes courants	27 217,769
Total	257 086,875

3.5 Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 25 165,267 TND au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetées en bourse	20 165,267
Agios créditeurs à recevoir	5 000,000
Total	25 165,267

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 21 770,489 TND et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, au dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018
Commissions distributeurs (TSB et TSI)	7 775,174
Commission gestionnaire (TSI)	9 330,208
Commission dépositaire (TSB)	4 665,107
Total	21 770,489

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 9 150,913 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	923,468
Honoraires commissaire aux comptes	8 227,445
Total	9 150,913

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

	2018
<u>Capital initial</u>	
Montant (en nominal)	300 000,000
Nombre de Parts	3 000
Nombre de porteurs de Parts	2
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	39 637 200,000
Nombre de parts émises	396 372
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	29 761 800,000
Nombre de parts rachetées	297 618
<u>Capital au 31-12-</u>	
Montant (en nominal)	10 175 400,000
Sommes non distribuables	-64 353,689
Montant du capital au 31-12	10 111 046,311
Nombre de parts	101 754
Nombre de porteurs de Parts	422

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	2018
Variation de plus ou moins-values potentielles sur emprunts Sociétés	7,252
Variation des plus ou moins -values potentielles sur titres OPCVM	533,842
Plus ou moins-values réalisées sur emprunts Sociétés	-468,710
Plus ou moins-values réalisées sur titres OPCVM	-163 811,675
Frais négociation de titres	-8 834,118
Résultats non distribuables de l'exercice	-172 573,409
Résultat non distribuable des exercices antérieurs	0,000
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-34 825,900
Régularisations sommes non distribuables rachats	143 045,620
Total sommes non distribuables	-64 353,689

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 65 159,034 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période dès sa constitution au 31 Décembre 2018
Commissions distributeurs (TSI & TSB)	23 271,082
Commission gestionnaire TSI	27 925,294
Commission dépositaire TSB	13 962,658
Total	65 159,034

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 17 535,690 TND représentant le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes, se détaille comme suit :

Désignation	Période dès sa constitution au 31 Décembre 2018
Redevance CMF	9 308,245
Honoraires commissaire aux comptes	8 227,445
Total	17 535,690

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2018 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	0,000	0,000	0,000	0,000
Exercice 2018	642 314,780	1 104 445,759	-1 122 738,151	624 022,388
Sommes distribuables				624 022,388

4. Autres informations

4.1- Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan du FCP Wafa au 31 décembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2018
- Titres à livrer	331 555,738
- Titres à recevoir	0,000
Total	331 555,738

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2018
Revenus des placements	7,125
Charges de gestion des placements	-0,640
REVENUS NET DES PLACEMENTS	6,485
Autres produits	0,000
Autres charges	0,172
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6,312
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,180
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	6,133
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,005
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1,605
Frais de négociation de titres	-0,087
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-1,696
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4,616
Droits d'Entrée et de sortie	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-1,696
Régularisation du résultat non distribuable	1,064
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,632
Distribution de dividendes	0,000
Valeur Liquidative	105,500

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2018
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	0,6070%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,1633%
Résultat distribuable de l'Exercice / Actif Net Moyen	5,9833%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP Wafa est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP Wafa, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP Wafa. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.